

# COMPTÉ RENDU

## du Conseil Municipal du 18 juin 2015

### **1 – Subventions aux associations et aides aux activités scolaires 2015**

Se reporter au tableau page 3 et 4.

### **2- Subventions exceptionnelles 2015**

Se reporter au tableau page 4.

### **3- Subvention 2015 au Comité des Œuvres Sociales du personnel des Communes de Brest Métropole**

Le Conseil Municipal a été appelé à délibérer sur l'octroi d'une subvention d'un montant de 6 786.49 € en faveur au Comité des Œuvres Sociales du personnel territorial de Brest métropole océane. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité des 28 votants, a approuvé le montant de la subvention au COS.*

### **4- Subventions aux associations sportives pour frais de déplacement hors Finistère**

Les clubs sportifs guilériens peuvent obtenir le remboursement de leurs frais de déplacement hors Finistère sur présentation des justificatifs. Pour la saison 2014 – 2015, *le conseil municipal, à l'unanimité des 28 votants, a accordé les remboursements suivants aux associations ayant présenté leur demande, à savoir : l'Amicale laïque tennis de table pour un montant de 241,72 € ; Guilers VTT Nature pour un montant de 1.818,60 € ; Le Sporting handball de Guilers pour un montant de 5.025,19 € et la Flèche gymnique guiléenne pour un montant de 1.476,40 €.*

### **5- Subvention 2015 à l'association Agora**

Se reporter au tableau page 3.

### **6- Subvention 2015 Ecole de Musique et de Danse**

Se reporter au tableau page 3.

### **7- Subvention 2015 Centre de loisirs « les flamboyants »**

Se reporter au tableau page 3.

### **8-Subvention 2015 versée à l'ASG dans le cadre de la mise en place de l'école de foot au sein des collèges Croas Ar Pennoc et Sainte-Marie**

En 2014, la Ville de Guilers a signé un avenant à la convention du 17 juillet 2013 avec l'ASG. Cet avenant prévoit le versement d'une subvention annuelle de 3000 € pour les années scolaires 2014/2015, 2015/2016 et 2016/2017 dans le cadre de la mise en place de l'école de foot au sein des deux collèges de la commune. Conformément aux termes de l'avenant, un bilan a été réalisé avec l'ASG. *Le conseil municipal, à l'unanimité des 29 votants, a approuvé le montant de la subvention et en autorise le versement suivant les modalités prévues à l'avenant.*

### **9-Participation financière au syndicat du vélodrome Brest Ponant Iroise.**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des 29 votants, a donné son accord pour le versement de la participation annuelle au syndicat intercommunal du Vélodrome Brest Ponant Iroise pour un montant de 1.283 €.*

### **10- Subvention 2015 au CCAS : information au Conseil Municipal**

*Le Conseil Municipal a été informé du versement de la subvention annuelle de fonctionnement au CCAS pour un montant de 29 000€.*

### **11-Participation communale au SAGE du Bas Léon**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des 29 votants, a donné son accord pour le versement de la participation annuelle communale au SAGE du Bas Léon pour un montant de 460,64 €.*

### **12-Taxe Locale sur la Publicité Extérieure**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des 29 votants, a approuvé les nouveaux tarifs présentés concernant la Taxe Locale sur la Publicité extérieure.*

Types d'enseignes ou de support	Dispositifs publicitaires et pré enseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé				ENSEIGNES			
	non numérique		numérique		au-dessous de 7 m2	superficie totale > 7 m2 et ≤ à 12 m2	superficie totale > 12 m2 et < à 50 m2	superficie totale > 50 m2
	superficie individuelle ≤ à 50 m2	superficie individuelle > à 50 m2	superficie individuelle ≤ à 50 m2	superficie individuelle > à 50 m2				
<b>PROPOSITION 2016</b>	20 €	35 €	55 €	105 €	Exonération	20 €	35,00 €	65 €

### **13-Tarifs de la restauration scolaire et des activités périscolaires**

Hormis la création d'une 5ème tranche en juin 2013, les tarifs de restauration scolaire et des activités périscolaires (garderie du matin et du soir) n'ont pas été augmentés depuis 2011. Il a été proposé au conseil Municipal une augmentation de l'ensemble des tarifs de l'ordre de 5%, la création d'une 6ème tranche concernant les coefficients familiaux et au sein des activités périscolaires du soir la mise en place de nouveaux tarifs : une tarification du récré-goûter seul avec un tarif unique (1 €); un forfait garderie du soir jusqu'à 18 h incluant le récré-goûter ; un forfait garderie du soir après 18h incluant le récré-goûter. *Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 voix contre, a validé les nouveaux tarifs.*

QF	restauration scolaire		garderie matin		Récré goûter et garderie soir		
	Maternelle	Elémentaire	matin	après 8h30	récré goûter seul	garderie soir jusqu'à 18h (inclus le RG)	garderie soir après 18h (inclus le RG)
quotient >1200	3,5	3,7	2,8	0,8	1	2,8	2,9
quotient entre 1000 et 1200	3,4	3,6	2,7			2,7	2,8
Quotient entre 900 et 1000	3,3	3,5	2,6			2,6	2,7
Quotient entre 780 et 900	3,0	3,3	2,4			2,4	2,5
Quotient entre 520 et 780	2,8	3,0	2,2			2,2	2,3
Quotient <520	2,5	2,7	2,0			2,0	2,1
Occasionnels	4,5		3				
Panier repas	1/2 tarif du tarif correspondant						
Adultes	5,6						

### **14- Schéma de mutualisation des services et de coopérations conventionnelles 2015-2020 : Avis du conseil municipal**

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales prévoit l'obligation d'établissement d'un rapport relatif aux mutualisations de services à l'initiative du Président de Brest métropole. Ce rapport comporte un schéma de mutualisation des services élargi dans le cas de Brest métropole aux coopérations conventionnelles. Les Communes membres doivent rendre un avis sur le projet de schéma avant son adoption définitive. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité des 29 votants, a émis un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation des services et de coopérations conventionnelles.*

### **15-Convention de mise à disposition gratuite de l'application « Relations Administrés Citoyens »**

Depuis quelques années, Brest Métropole a mis en place l'application informatique « Relations aux Administrés » qui permet d'identifier et de signaler aux services de la métropole, les problèmes et dégradations simples sur l'ensemble du territoire intercommunal. Brest Métropole propose désormais d'étendre aux administrés de la commune l'utilisation de ce service via internet, par la mise à disposition gratuite de l'application logicielle « Relations Administrés Citoyens » à la commune. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité des 29 votants, a approuvé la convention de mise à disposition gratuite de cette application logicielle à la commune.*

### **16-Cession d'un espace vert rue de la gare**

La Commune est propriétaire d'une parcelle située rue de la Gare et cadastrée section BE n° 192, constituant un espace vert pour une contenance totale de 3 485 m<sup>2</sup>. A la demande d'un riverain, la Commune envisage de vendre une partie de cet espace, enclavée entre plusieurs propriétés privées. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité des 29 votants, a approuvé les modalités de cette cession et autorise le Maire à signer tous les documents à intervenir, pour permettre leur mise en œuvre.*

### **17- Frais de déplacement et de séjours**

Afin de faciliter l'exercice de leur mandat, les élus municipaux peuvent bénéficier du remboursement de frais, exposés dans le cadre de leurs fonctions, dans le cadre d'un mandat spécial où dans l'exercice habituel de leur mandat. Les modalités de remboursement sont encadrées réglementairement. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité des 29 votants, a approuvé les modalités de remboursements présentées.*

### **18-Information au Conseil Municipal sur la gestion du Multi-Accueil : bilan 2014 de la délégation de service public**

*Tel que prévu réglementairement, le rapport annuel d'activités du délégataire pour l'exploitation du multi-accueil « Les Petits poussins » a été présenté au Conseil Municipal.*

### **19-Information au Conseil Municipal concernant les terrains de football synthétique et engazonné : résultat des négociations et choix des titulaires du marché suite à la réunion de la commission d'appel d'offres.**

*Le Conseil Municipal a été informé du choix des titulaires du marché divisé en 2 lots. Pour le Lot 1 : terrassement -voirie-clôture- gazon sportif- équipement sportif : Groupement Sparfel ; pour le lot 2 : éclairage : entreprise Bouygues Energies. Montant global des travaux : 1 140 692 € TTC..*

### **20- Décision modificative au budget n°1**

Dans le cadre de l'opération d'investissement concernant le terrain de football synthétique et afin d'adapter les crédits ouverts au Budget Primitif 2015 aux besoins effectifs, *le Conseil Municipal, à l'unanimité des 29 votants, a apporté les modifications proposées au budget.*

# SUBVENTIONS 2015 ET FORFAITS APPLICABLES AUX ACTIVITES SCOLAIRES OU PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE 2015-2016

## Aides aux activités scolaires 2015-2016

<b>Fournitures scolaires (écoles publiques)</b>	
- maternelle (par élève)	49.87€
- primaire (par élève)	53.88 €
<b>Crédits investissement (écoles publiques)</b>	
- forfait par école	945.93 €
- forfait par classe	189.18 €
<b>USEP des écoles primaires publiques (forfait)</b>	286.65 €
<b>Foyer socio-éducatif – Collège Croas ar Pennoc</b>	488.46 €
<b>Collèges publics et privés (par jour et par élève)</b>	
- séjours à l'étranger (min 5 jours)	2.12 €
- classe de nature, mer, neige (min 5 jours)	2.12 €
- Voyages avec programme pédagogique (min 3 jours)	2.12 €
<b>Collèges « sport études » pour classes transplantées (par jour et par élève)</b>	2.12 €
<b>Ecoles primaires publiques (par jour et par élève)</b>	
- classe de neige (min 5 jours)	3.37 €
- classe de mer et nature (min 2 jours)	2.28 €
- voyages avec programme pédagogique (min 2 jours)	2.99 €
- classes de découverte sans hébergement (min 2 jours)	1.95 €
(Tarifs également applicables aux élèves scolarisés à Guilers ou aux guiliériens scolarisés à l'extérieur, en établissement spécialisé)	
<b>Transport pour activités (piscine, cinéma...) par élève de l'enseignement public (maternelle et élémentaire)</b>	3.37 €
<b>Arbre de Noël (par élève)</b>	
Ecoles maternelles et élémentaires publiques	5.00 €
<b>Forfait pour enfant handicapé en établissement spécialisé (jusqu'à l'âge de 20 ans)</b>	694.00 €
<b>Fournitures de timbres postaux</b>	
- forfait par école publique (maternelle/primaire)	60.11 €
- forfait infirmerie (collège Croas ar Pennoc)	135.46 €
<b>ECOLE SAINTE THERESE</b>	
- Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école	694,00 €
- Forfait repas	1,35 €

## Associations bénéficiant du forfait de base et du forfait adhérent

1	Aïkido club de Guilers	211,00	21	Guil'air rando	211,00
2	ACPG/TOE/CATM	211,00	22	Guilers Accueil	211,00
3	Amicale laïque	1 323,50	23	Guilers à la campagne	211,00
4	Amicale laïque -Cyclotourisme	211,00	24	Comité de Jumelage Guilers Baucina	211,00
5	Amicale laïque Tennis de table	523,50	25	Guilers VTT Nature	623,50
6	A.S.G.	3 098,50	26	Gym form'loisirs	611,00
7	Archers de Kéroual	611,00	27	L'Age tendre	211,00
8	Aveldorn	211,00	28	Les Amis du vélo	211,00
9	Bleuets de Guilers	2 473,50	29	Les fous du volant	398,50
10	Club Athlétisme Guilérien	1 448,50	30	Les Tchoupinous	211,00
11	Club celtique - Art floral	211,00	31	Mélodios	223,50
12	Club Emeraude	211,00	32	Moto club dur dur	211,00
13	COCELIC	236,00	33	Officiers Mariniers en Retraite GUILERS-BOHARS	211,00
14	Compter Lire Ecrire	861,00	34	Questions pour un champion	223,50
15	Dojo guilérien	1 298,50	35	Racines et Patrimoine	211,00
16	Du sang pour la Vie	211,00	36	Soir & scrap	211,00
17	EVEL TREID	211,00	37	Souvenir Français	298,50
18	Flèche gymnique guilérienne	4 348,50	38	Sporting Guilers handball	1 286,00
19	FNACA	211,00	39	Sporting Guilers (école de sport)	673,50
20	Foyer de l'Amitié	211,00	40	Tennis Club	1 123,50

## Participation aux frais de formation et de déplacement des associations sportives

La commune participe à la formation des jeunes adhérents des clubs sportifs à hauteur de 50 % des frais de formation jusqu'à un maximum de 300 € par an et par club.

Les demandes de remboursement de frais liés aux déplacements sportifs hors Finistère font l'objet d'une délibération spécifique du Conseil Municipal.

### Associations bénéficiant de forfaits spécifiques

Amicale Laique (Théâtre)	1 857,90 €
Guilers entr'aide	454.09 €
Partage	454.09 €
Vie Libre (section guilers)	454.09 €
ADMR	1 200.00 €

**Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité des 28 votants, l'ensemble de ces subventions et forfaits applicables aux activités scolaires et périscolaires. Deux Conseillers Municipaux membres du Bureau d'une association n'ont pas pris part au vote concernant leur association.**

### Associations conventionnées

Ecole de Musique et de Danse (section musique)	58039.41 €
Ecole de Musique et de Danse (section danse)	3198.50 €
Ecole de Musique et de Danse (activités périscolaires)	500,00 €
L'Agora (subvention annuelle de fonctionnement)	30421,00 €
L'Agora (subvention sur projet)	29502,00 €
Accueil de Loisirs les Flamboyants	41650,00 €

**Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des 29 votants, l'ensemble des subventions aux associations conventionnées.**

### Subventions exceptionnelles

Associations	Objets de la subvention	Montant
Les Amis du Vélo	Epreuves cyclistes 2015 (3 courses) :	2 600,00 €
	1er mai 2015 : 32ème Grand prix du Muguet	
	30 juin 2015 : Grand prix du Tridour	
	20 septembre 2015 : journée des jeunes	
Les Archers de Keroual	Participation à la campagne "le Tir à l'arc au féminin" proposée par la FFTA	150,00 €
Club d'Athlétisme de Guilers	15 novembre 2015 : 6èmes Foulées du Diabète	1 300,00 €
	8 mars 2015 : Entre Fort et Châteaux	
	30ème cross de Guilers	
FSE Collège Croas ar Pennoc	40 ans du collège	200,00 €
ADAO	Subvention de fonctionnement à l'association organisatrice des festivals Petite et Grande Marée	500,00 €
Association du vélodrome Brest Ponant Iroise	14 mars 2015 : 1ère manche Challenge départemental - épreuve de jeunes	100,00 €
	4 avril 2015 : combiné sur 4 épreuves (cadets, juniors et seniors)	
	5 septembre 2015 : coupe de Bretagne (épreuve de jeunes des 4 départements bretons)	
BALMORAL GREEN	Aménagement d'un abri pour la préservation du char Sherman MONTEREAU	1 000,00 €
Guilers VTT Nature	Organisation de la "Chouette guilérienne"	2 600,00 €
	Epreuves du 29 mars (300 €) et 30 août (500 €)	

**A l'exception d'un conseiller municipal, président d'association, qui n'a pas pris part au vote concernant son association, le conseil municipal, a adopté, à l'unanimité des 28 votants, l'ensemble de ces subventions.**